Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail uniquement, **5 jours francs** avant la date prévue pour le survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélico) : **DAG BRIANCON** Tél : 04,92,21,17,23

Bénéficiaires : **PGHM 05**

OBJET du SURVOL (préciser le type de matériel et le nombre de personnes transportées)	Date du vol	Aire de départ (DZ vallée)	Aire d'arrivée (DZ haute)	Transport de Matériel (Nb rotation)	Transport de personnes (Nb rotation)	Nombre total de rotations prévues
7 personnes PGHM 05 transférer sur la cascade du Gd Laus	**30/01/19**	**PELVOUX LES CLAUX**	**Cascade du Grand Laus dans les rochers du gd Laus**	1 rotation	**2 rotations**	**3 rotations**

Précisions sur plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) :
Un transfert sur PELVOUX LES CLAUX puis trois transfert de PELVOUX LES CLAUX au PRE DE Mme CARLE.

Description des aéronefs (type / couleur / immatriculation) :
EC 145 immatriculé 9140JBJ

Pilotes : Nom du pilote : GUICHARD Eric

A BRIANCON
Le 28/01/19

Autorisation accordée n° 028/2019

Conditions particulières :

- Prévenir le Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,
- Adresser sous huitaine la fiche annexe portant le compte rendu du survol. Passé ce délai, le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

A Gap, le 29/01/19
Le Directeur

Préconisations du Parc national :

Rester dans l'axe des Vallées et en altitude

Le Directeur Adjoint,
Thierry DURAND

PARC NATIONAL DES ECRINS

Copie au secteur de Briançonnais/Vallouise